

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **lundi 30 octobre 2023 à 19h.**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

**Ordre du jour de la rencontre**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Résolution de concordance et de courte échéance
- 4- Soumission pour l'émission de billets
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-10-283**

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

**3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
1 620 500\$**

**2023-10-284**

**Considérant que**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 620 500 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
167-2018	85 900 \$
168-2018	128 600 \$
198-2021	979 135 \$
198-2021	197 685 \$
205-2022	229 180 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**Considérant que**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 198-2021 et 205-2022, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Cédric Quirion, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu unanimement

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>126 000 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>133 000 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>141 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>149 000 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>157 000 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>914 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 198-2021 et 205-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### 4. SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

2023-10-285

Date d'ouverture :	30 octobre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	6 novembre 2023
Montant :	1 620 500 \$		

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 6 novembre 2023, au montant de 1 620 500\$;

**Considérant qu'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

##### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

126 000 \$	5,70000 %/0	2024
133 000 \$	5,70000 %/0	2025
141 000 \$	5,70000 %	2026
149 000 \$	5,70000 %/0	2027
1 071 500 \$	5,70000 %/0	2028
Prix : 100,00000 Coût réel . 5,7000		

##### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

126 000 \$	5,50000 %	2024
133 000 s	5,40000 %	2025
141 000 \$	5,40000 %	2026
149 000 \$	5,40000 %	2027
1 071 500 \$	5,40000 %	2028
Prix : 98,78200 Coût réel . • 5,73779 %		

##### 3 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

126 000 \$	5,76000 %	2024
133 000 \$	5,76000 %	2025
141 000 \$	5,76000 %	2026
149 000 \$	5,76000 %	2027
1 071 500 \$	5,76000 %	2028
Prix : 100,00000 Coût réel • . 5,76000 %/0		

N/Réf. 29038 - 36

Date d'émission . 6 novembre 2023

**Considérant que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Karine Champagne , appuyé par Shawn Marier et résolu unanimement;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de

BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 1 620 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 167-2018, 168-2018, 198-2021 et 205-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

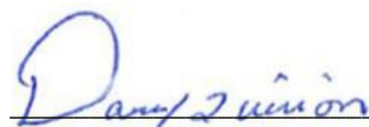
Aucune question n'a été posée

## 6. FERMETURE DE LA SÉANCE

**2023-10-286**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h40.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier